

**Nouvelle étiquette numérotée avec utilisation du BAR CODE pour les envois recommandés et assurés en service international au 1 novembre 1996.**

par Jean Rensonnet et Marc Wyns

Cette innovation est créée par l'ordre de service 479 du 11.10.96 / 5.1.1.1 / 1-2.

**1. Préambule**

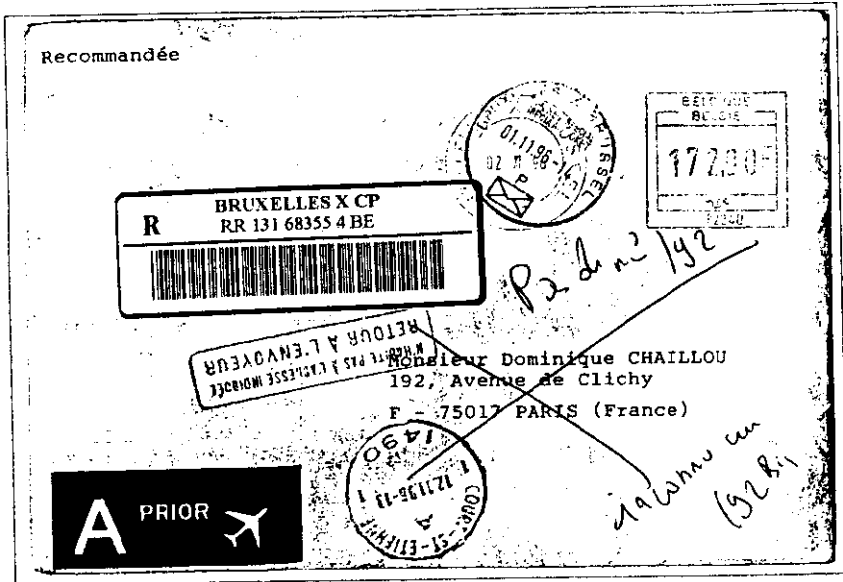
Dans le cadre de l'informatisation de nos relations postales internationales, un nouveau type d'étiquettes numérotées a été créé pour les envois recommandés et assurés. L'utilisation d'un code à barre nous permettra de renseigner, avec rapidité et précision, notre clientèle quand au traitement de leur envoi. De plus, en cas de perte, nous pourrions pertinemment déterminer les responsabilités de chaque service postal et/ou compagnie de transport.

**2. Forme des étiquettes**

2. Pour les envois recommandés internationaux

Chaque étiquette autocollante est composée de 2 parties qui peuvent être enlevées séparément de leur support. Sur une des deux parties, l'information est généralement répercutée sous la forme de code à barre?

**3. Utilisation des étiquettes**



*Lettre de BRUXELLES à PARIS (France) déposée au bureau de BRUXELLES X CP. Affranchissement de 172,00 F (port simple C.F. - 16,- + taxe supplémentaire pour dépôt de correspondance recommandée en dehors des heures normales d'ouverture de guichet - 16,- + taxe de recommandation par objets - 14,-) par la machine de bureau P2340 de BRUXELLES X BRUSSEL (date d'aj positionnée pour le jour ouvrable suivant la date du dépôt soit le 02.11.96). Attention: manuelle rectificative (voir taxe spéciale) de la date de la machine, cachet simple cercle de Ø 30mm BRUXELLES X BRUSSEL / SPECIAL SPECIAL / SPECIAL LOCKET / 01.11.96 - 14 / P / 147) encre noire. Etiquette de recommandation 74 x 25mm BRUXELLES X BRUSSEL / R - encre rouge. Cadre supérieur BRUXELLES X CP / RR 131 68355 4 BE encre noire. Cadre inférieur BAR CODE composé de 75 bâtonnets (30 épais + 45 fins). Le destinataire étant connu à l'adresse, le bureau de Paris 17 a appliqué le tampon ad-hoc et la poste de Court-St-Etienne une empreinte du cachet à date de la date du retour au littéra l le 12.11.96-13. Soit 11 jours pour faire l'aller-retour à Paris?*

**Ces nouvelles étiquettes sont exclusivement réservées aux envois destinés à l'étranger!!!**

A partir du 1er novembre 1996, seules ces étiquettes pourront être utilisées pour l'expédition d'envois recommandés ou assurés vers l'étranger.

Dans le journal *LF SOIR* du mercredi 30 octobre 1996, sous la rubrique *POSTE* il a été lu: *Tous les guichets de la Poste seront fermés le samedi 2 novembre prochain. Seuls les guichets spéciaux seront accessibles dès 9 heures dans les grandes agglomérations: on pourra y effectuer des opérations de poste aux lettres mais pas d'opérations financières.*

**4. Procédure**

**4.1. Envois recommandés internationaux**

**4.1.1. Dépôt d'un envoi isolé**

201 1

**Récépissé de dépôt d'un envoi recommandé**

Non distribution:  
Indiquez vos nom et adresse sur l'envoi pour éviter la transmission aux Rebutés en cas de non distribution

R

**BRUXELLES CP**  
**RR 131 68355 4 BE**

Matron  
la date  
  
 Maire et  
l'envoi.

**Destinataire:**

**Monsieur Dominique CHAILLOU.....**  
**Rue de Clichy n° 192... Bte.....**  
**à F-75017 PARIS (France).....**

|                  |                       |
|------------------|-----------------------|
| Numéro .....     | Taxe                  |
| Nature (1) ..... | F. <i>192</i> .....   |
|                  | Remboursement         |
|                  | F. ....               |
|                  | Signature du déposant |
|                  | <i>[Signature]</i>    |

(1) Éventuellement apposer le timbre AR sur le récépissé de dépôt.

LA POSTE

Bon 39323 - Gen - 1990 - 89768 - 100.000  
 BRUXELLES X CP  
 01.11.96-11

Formulaire n° 201 portant la deuxième partie de la nouvelle vignette de recommandation aux dimensions 74 x 20mm, identique à l'autre partie se différencie par la partie inférieure plus restreinte et muette

L'utilisation du bordereau de dépôt 201 par le client sera maintenu pour le dépôt d'envois recommandés destinés à l'étranger.

La partie de l'étiquette qui ne reprend pas le code à barre sera collée sur le bordereau de dépôt 201 du client.

L'autre partie avec code à barre sera collée sur le recto de l'envoi

**4.1.2. Dépôt d'envois en nombre**

L'utilisation de listes récapitulatives est toujours autorisée en cas de dépôt de plusieurs recommandés par un même client

La partie de l'étiquette ne comprenant pas le code à barre sera collée en regard de chaque inscription sur la liste reprenant les envois destinés à l'étranger.

**Ces nouvelles étiquettes ne pourront jamais être appliquées directement par le client.**

#### 4.1.3. Numérotation

Le code est alphanumérique (norme postale internationale) et comporte 13 caractères.

\* **Les caractères 1 et 2** : sont alphabétiques

1 = R comme Recommandé

2 (pourrais être) = A comme Avis de Réception ou B comme sans avis de réception (utilisés en France).

\* **Les caractères 3 à 5** : sont numériques. Ils représentent.....

\* Les caractères 6 à 10 sont numériques. Ils sont le numéro de référence.

\* **Le caractère 11** : représente le caractère de contrôle du numéro - MODULUS 11 pondéré du facteur 86423597, la 11e position de la clé étant le chiffre.

\* **Les caractères 12 et 13** : sont toujours B et E (Belgique).

La présentation comporte 3 (trois) espaces selon la disposition suivante:

**RR 131 68393 4 BE**

*Remarque: cette disposition n'est pas celle des autres pays en effet, il y a bien trois modules mais deux de 4 chiffres et un de un chiffre. Nous suivrons cette particularité qui ne manquera pas de causer problème probablement par la suite!*

La hauteur des caractères est d'environ 3mm.

#### 4.1.4. Numérotation symbolisée en code à barres

Paramètres généraux

Symbologie 39 (code international 39), séquentiel, 13 caractères.

Cette impression résiste au gommage crayon mine.

Hauteur des barres: 10mm -0,2 + 1,5

Module de base: 0,30mm -0,03 +0,08.

Marges droite > 6,35mm.

Marges gauche > 6,35mm.

PCS/RF - RB X 100 > 75%

RF

RF est la réflectance du fond RB la réflectance des barres

Espace inter-caractères compris entre une fois le module de base et 1,35mm

En aucun cas, la largeur des espaces ou barres ne devra être inférieur à 0,27mm.

Tous les paramètres sont en conformité avec la norme AFNOR Z 63.300-2.

#### 4.1.5. Caractère de contrôle du numéro

Ce caractère de contrôle a essentiellement deux raisons d'être.

Son principal objet est de permettre à l'ordinateur de déceler toute erreur humaine qui peut avoir été commise dans le cas où le code a été saisi manuellement. En outre, il permet de vérifier que le code exploré électroniquement est lu correctement.

Il fait partie du numéro. Il est tiré d'une partie des autres caractères de ce numéro et il est calculé d'après une formule mathématique. Étant donné qu'il y a une relation mathématique entre le caractère de contrôle et les autres caractères, si un ordinateur lit mal un caractère l'erreur apparaît.

La formule de calcul utilisée désignée sous le nom de **Modulus 11 R5R** pondéré, car elle implique l'application de facteurs de pondération aux caractères initiaux, l'addition de leurs valeurs, la division de cette somme par 11, et la soustraction du reste de 11.

La formule est la suivante.

\* appliquer les facteurs de pondération aux chiffres de base en utilisant les facteurs de pondération suivants: 86423597,

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
|   | 1 | 3 | 1 | 6 | 8 | 3 | 9 | 3 |
| X | 8 | 6 | 4 | 2 | 3 | 5 | 9 | 7 |

\* faire la somme des nombres obtenus.

$8 + 18 + 4 + 12 + 24 + 15 + 81 + 21 = 183$

\* diviser cette somme par 11 (onze).

$183 : 11 = 16 \text{ reste } 7$

\* s'il le reste est égal à 0 (zéro): utiliser 5 (cinq) comme chiffre de contrôle.

\* si le reste est 1 (un): utiliser 0 (zéro) comme chiffre de contrôle.

dans les autres cas, soustraire le reste de 11 et utiliser le chiffre obtenu comme chiffre de contrôle.


$11 - 7 = 4$  chiffre de contrôle

## 4.2. Envois assurés internationaux

### 4.2.1. Pour les envois assurés internationaux


Chaque étiquette autocollante est composée de 3 parties qui peuvent être enlevées séparément de leur support et dont une est pourvue d'un code à barre

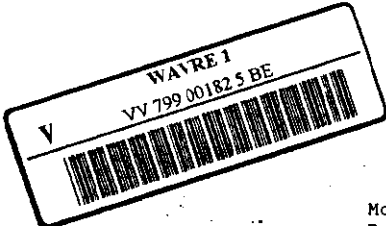
Le document de base (registre 202) est maintenu dans sa forme actuelle. La partie de l'étiquette comprenant le code à barre sera collée sur l'envoi. Les deux autres parties, sans code à barre, seront respectivement collées dans le registre "202" et sur le bordereau de dépôt du client.

|  |   |
|--|---|
| N° 709000015 BE<br> | (1) ..... voor <i>Jean RENSONNET</i><br><i>Rue Jacques de Thézac</i> straat. n°<br><i>F-29990 Ile de Sein</i><br><i>France</i><br>verzekerd voor <i>duurzaam papier</i> |
| Taks F 226...  | Bedrag der terugbetaling F  |


Partie détachable du registre 202 modèle ancien (109 x 45mm) reçu du dépôt de l'assuré déposé à WAVRE 1. Une des parties détachable n'a pas été collée sur le reçu mais le n° 709000015 BE figure dans le cadre approprié. Au verso - Dit bewijs moet voorgelegd worden ingeval van klacht, strang om bericht van ontvangst, enz.

VALEUR ASSURÉE: 1000,- BEF  
(MILLE FRANCS)  
*22,0195. ATS.*


*1695*



Monsieur Jean RENSONNET  
Rue Jacques de Thézac 6  
F-29990 ILE DE SEIN (France)



Lettre de WAVRE à SEIN (France) déposée au bureau de WAVRE 1. Affranchissement de 358,- francs (port simple C.E.=16,- + taxe de recommandation par objet=140,- + taxe d'envoi d'une valeur déclarée de 1.000 BEF, taxe d'assurance minimum =180,- \*il y a donc erreur) en vignettes postales collées au verso entre les cachets de cure de fermeture.

|                   |                           |                          |
|-------------------|---------------------------|--------------------------|
| N°                | LETTRE pour               | g. Jean Remonnet         |
|                   | rue                       | Auguste Heze             |
|                   | N°                        | 6 Bte                    |
|                   |                           | 7. 28980. Fleche de Heze |
| WAVRE 1           |                           |                          |
| VV 799 00182 5 BE |                           |                          |
| Taxe : F          | Contre remboursement de F |                          |

partie détachable du registre 202 nouveau modèle (110 x 45) de l'assuré du dépôt à Wavre 1. La partie détachable est bien collée en travers de la vignette. Le montant de l'assure et son équivalent en DTS également.

### 5. Approvisionnement des bureaux;

Chaque perception principale, perception ou agence comptable recevra dans le courant des semaines 42 et 43, de la Division 5.1.1.1, par recommandé et accusé de réception, un stock de ces nouvelles étiquettes.

**Cet approvisionnement couvrira sans aucun problème les besoins pour une période de 18 mois.**

Les agences ne recevront pas d'étiquettes personnalisées mais devront utiliser celles du bureau dont elles dépendent.

#### Notes personnelles des auteurs:

*Le regret du refus du préposé du guichet Spécial d'accepter les assurés le 1 novembre 1996 sous prétexte qu'il ne pouvait faire des opérations comptables?*

*Le regret du manquement du préposé au guichet de Zaventem 3 qui n'a pas apposé la troisième partie de la vignette sur la partie détachable du registre 202!*

*Une fois encore adresser des remerciements à des percepteurs (belge) et des receveurs (français) qui ont toujours un peu de temps pour être attentifs et répondre à nos demandes.*

#### Bibliographie:

Musée postale pour la consultation des OS et l'amabilité des bibliothécaires.

La publication « les recommandés d'entreprise » de LA POSTE.

#### -INVENTAIRE DES PIÈCES EXPÉDIÉES LE 01.11.1996 premier jour officiel

|                   |                      |                                       |      |
|-------------------|----------------------|---------------------------------------|------|
| RR 131 68394 8 BE | guichet spécial BR X | M. Raynaud 56176 Augny France         |      |
| 68395 1           |                      | M. Awcock RH17 7LY Hayward Heatt GB   |      |
| 68389 4           |                      | M. Renzonnet 29990 Ile de SEIN France | (JR) |
| 68390 3           |                      | idem                                  | (JR) |
| 68391 7           |                      | idem                                  | (JR) |
| 68392 5           |                      | idem                                  | (JR) |
| 68393 4           | avec AR              | idem                                  | (JR) |
| 68354 5           |                      | idem                                  | (JR) |
| 68355 4           |                      | idem                                  | (JR) |

#### -INVENTAIRE DES PIÈCES EXPÉDIÉES LE 04.11.1996 premier jour officiel ouvrable!

|                   |   |                     |           |
|-------------------|---|---------------------|-----------|
| VV 709 00001 5 BE | Zaventem 3 / ST-STEVENS-WOLUWE (ASSURE) | M. J.R. SEIN France | (JR)      |
| RR 709 00007 2 BE |   | (REC)               | idem (JR) |
| 709 00048 3       |   | (REC+AR)            | idem (JR) |
| 197 00098 4       | COURT-ST-ETIENNE                        | (entier « MARC. »)  | idem (JR) |
| VV 799 00182 5 BE | WAVRE 1 (ASSURE)                        | idem                | (JR)      |

Mise à jour RECBARBE (w6-32) le 05/11/96 deuxième 13/11/96 troisième 17/11/96 quatrième